

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Daniel COLIN, Hervé GARÇON, Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT et Gilles TEULADE ; MMES Sandrine LABORDE et Cécile MEYER.

Excusés ayant donné procuration : M Patrick BERNARD à M Hervé GARÇON, Madame Dominique COLY à Monsieur Serge CAILLOT et Madame Aurore PUYDEBOIS à Madame Cécile MEYER.

Absente : Madame Éléonore MAITZNER

Secrétaire : Monsieur Gilles TEULADE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 07 novembre 2022 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE MADAME ANNE BAILLEAU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Anne BAILLEAU qui demande l'autorisation de nettoyer le petit bois derrière le lavoir. En effet, lors de la tempête du mois de juin 2022, certains arbres se sont cassés et sont tombés. Elle demande également qu'un acacia soit coupé puisqu'il risque de tomber sur le chemin. Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et informe les élus qu'il s'est rendu sur place avec les employés techniques. Il leur présente les photographies prises sur les lieux et demande ensuite l'autorisation de défricher entièrement cette zone ainsi que de boucher le puits. Aux vues des photographies présentées, les élus acceptent à l'unanimité la demande de Monsieur Hervé GARÇON.

ETAT DES LIEUX DE LA SALLE DES FÊTES LORS DE LOCATION DE LA PART DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'il y a eu des problèmes lors des deux dernières locations de la salle des fêtes par des associations ; le lave-vaisselle n'avait pas été nettoyé, les poubelles non vidées ... etc. Il explique également que lors du week-end du 17 décembre 2 associations ont loué la salle une le samedi et l'autre le dimanche et le problème s'est représenté.

Monsieur Serge CAILLOT propose donc deux choses ; qu'un état des lieux d'entrée et de sortie soit effectué lors des locations aux associations mais également de ne plus accepter la location par deux associations pendant un même week-end.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole pour rappeler qu'un adjoint, Monsieur Patrick BERNARD, est responsable de la salle des fêtes. Cependant, il propose que ce ne soit pas obligatoirement Monsieur BERNARD, mais un autre adjoint selon disponibilités qui se charge d'effectuer avec les associations les états des lieux d'entrée et de sortie avec une check liste à vérifier. Il explique également qu'il ne souhaite pas supprimer les locations par deux associations dans le même week-end, mais que dans ce cas précis, le responsable de chaque association devra être présent aux états des lieux. Il précise qu'il serait judicieux d'essayer cette organisation sur une année et que s'il y a toujours des problèmes, il faudra alors mettre en place un forfait ménage ou une caution pour les associations.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité ce fonctionnement proposé par Monsieur GARÇON.

POINT FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle les souhaits évoqués par les co-Présidents de l'Association Sportive lors de la dernière réunion du Conseil Municipal à savoir l'agrandissement du vestiaire arbitre à 12 m² avec un chauffage et une douche et la transformation du club house en 2 vestiaires de 25 m² chacun. Il demande donc ensuite aux élus s'ils sont d'accord, dans un premier temps, de demander des devis au chantier d'insertion ainsi qu'à différentes entreprises pour la réalisation de ces travaux afin d'avoir une idée budgétaire de ce projet. Monsieur GARÇON prend la parole et demande tout d'abord si le budget de la commune permet la réalisation de ces travaux ; Monsieur le Maire lui répond qu'il faut déjà obtenir les devis avant de se positionner sur l'inscription au budget ou non.

Après discussion, il est décidé que Monsieur Hervé GARÇON crée un cahier des charges et demande des devis.

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hervé GARÇON afin qu'il présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2021. Il rappelle que le rapport a été envoyé par mail à chaque Conseiller.

DÉLIBÉRATION POUR LES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique que dans un souci de clarté et de lisibilité, il est proposé de reprendre dans un document unique les statuts de la Communauté de Communes, récapitulant son périmètre, ses compétences, son organisation, etc. Ce document évitera d'avoir à se reporter aux arrêtés successifs intervenus depuis la fusion et permettrait d'avoir une lecture claire et précise des statuts de la communauté de communes.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité la création de ce document.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et explique que la Communauté de Communes n'a pas la compétence eau mais seulement assainissement et que le projet de la commune concernant l'assainissement du Bourg n'avance pas. Monsieur Christophe AUGER demande comment sont priorisés les projets voirie envoyés à la Communauté de Communes ; les projets sont réalisés en fonction du degré d'urgence.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à ce que ce projet d'assainissement du Bourg soit prioritaire en 2024.

DÉLIBÉRATION POUR LA RÉVISION LIBRE DE L'ENVELOPPE VOIRIE ATTRIBUÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur Serge CAILLOT informe les Conseillers que certaines communes de la Communauté de Communes ont fait part de leur souhait de modifier leur enveloppe voirie, à la hausse ou à la baisse.

Ces modifications d'enveloppes sont possibles en modifiant les attributions de compensations (AC) par la procédure dite de révision libre. Elles auront un impact direct sur le montant des attributions de compensations qui seront modifiées en conséquence :

- si l'enveloppe voirie est augmentée, la hausse sera financée par le budget communal
- si l'enveloppe voirie est baissée, la baisse sera restituée à la commune.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et explique qu'en 2012 l'ancienne Communauté de Communes a pris la compétence voirie. Les communes versaient une partie de leurs budgets à la Communauté de Communes pour abonder son budget voirie. Il précise que le montant attribué à la commune de Charrin depuis cette date est de 31 406 € et n'a jamais été modifié. Au niveau du fonctionnement, il informe les élus qu'il présente toujours les projets voirie de l'année à venir en décembre ; pour 2023 il y aura la VC 6 (Tingeat) sur une longueur de 1.6 km en bi couche, le reste des investissements sera en mono couche. Monsieur Serge CAILLOT reprend la parole et rappelle qu'une partie de la descente sur la rue de la Mairie

est déformée et qu'il faudrait peut-être l'inclure dans le projet de l'année prochaine. Monsieur GARÇON en prend bonne note.

Après discussion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'enveloppe voirie qui est actuellement de 31 406 euros. Aux vues des explications et conseils de Monsieur GARÇON, les élus ne souhaitent pas modifier cette enveloppe voirie.

DIVISION DE TERRAIN / FRAIS D'EXTENSION DE RESEAU

Monsieur le Maire explique que Madame MOUILLET Ginette 9 route des Roses, aimerait faire diviser son terrain afin de construire une nouvelle maison. Les services de l'urbanisme ont été interrogés, au niveau du réseau d'eau il n'y a aucun problème mais pour le réseau électrique cela nécessite une extension d'une ligne basse tension d'environ 112 mètres. Le coût estimé est de 6 150 € HT. Il faut donc se positionner sur la prise en charge de cette dépense ou non. Monsieur Christophe AUGER, précise que la commune pourrait prendre en charge cette dépense mais dans la limite de 100 mètres et dans ce cas l'extension est plus longue, de plus il indique que l'extension n'est pas nécessaire puisqu'il existe déjà un réseau côté Impasse des Brosses.

Après discussion, les élus décident de ne pas prendre en charge cette dépense.

DCE

Monsieur Serge CAILLOT rappelle aux Conseillers que dans le cadre du programme de la DCE 2021 - 2023, les communes avaient la possibilité de demander une, deux ou trois annuités sur la même année et que la commune en avait demandé deux d'un coup. Il restera donc une seule annuité à toucher.

RAPPORT SUITE A LA VISITE AVEC L'ENTREPRISE XP FIBRE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu avec Monsieur Hervé GARÇON le 16 janvier dernier Monsieur SCHUTZ de la société XP Fibre. Dans un premier temps, ils lui ont fait remonter les problèmes concernant les traversées de routes qui n'ont pas été remises en état suite aux travaux de la fibre, un mail ainsi que des photos lui ont été adressées. Puis Monsieur SCHUTZ a demandé l'autorisation d'installer de nouveaux poteaux bois à différents endroits de la commune. Il lui a bien été précisé que la commune devra connaître à l'avance les emplacements exacts de ces poteaux et qu'alors elle donnera ou non son autorisation.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de demandes de subventions qu'il a reçu ; les 1 000 pattes, la prévention routière et l'académie des arts modernes et contemporains. Les élus accordent 250 € à l'association des 1 000 pattes et 50 € à la prévention routière. Cependant, les élus souhaiteraient avoir de plus amples informations concernant l'académie des arts modernes et contemporains comme leur activité et manifestations, leurs statuts et comptabilité. Lorsqu'ils auront ces informations, ils se repositionneront sur le versement de cette subvention.

TRANSPORT VOYAGE SCOLAIRE PRIMAIRE

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que la Directrice de l'école Madame Elodie DETRONCHET nous a fourni un devis pour le voyage uniquement de sa classe à la cité des sciences à Paris pour un montant de 2 280 € TTC. Il précise que les 2 autres classes n'ont pas encore choisi leurs destinations et qu'il n'y a donc pas de devis pour le moment. Les élus s'interrogent puisqu'en temps normal tous les primaires font le voyage scolaire ensemble et les maternelles un second voyage distinct. Tous les membres du Conseil Municipal préfèrent attendre d'avoir les autres devis avant de se positionner car si chaque classe présente un devis aussi élevé le budget ne le permettra pas.

QUESTIONS DIVERSES

Assurance SMACL : Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec la SMACL pour renouveler le contrat d'assurance. Il s'agit d'une garantie qui couvre le personnel et les élus en cas d'accident avec leur véhicule personnel lors de déplacements dans le cadre de leurs fonctions (réunions / formations ...). Dès réception, chacun recevra les coordonnées de la SMACL à conserver dans les véhicules au besoin.

Demande d'un administré d'un emplacement pour l'installation de ruches : Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'il a reçu un administré qui souhaiterait un emplacement pour ses ruches, 4 maximum. Il lui propose donc le chemin qui mène au pylône Orange à Leny. Monsieur Hervé GARÇON propose le lavoir lorsque celui-ci sera défriché, les élus acceptent.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et demande l'autorisation de déblayer certains chemins en vue de la prochaine marche gourmande organisée par l'association sportive. Il s'agit du fond du chemin du Boiteux ainsi que le chemin en face le 21 route du Petit Bois. Les élus donnent leur accord.

De plus, il précise qu'il sera notifié dans le bulletin communal que les administrés doivent être prudents sur les chemins communaux car tout n'est pas encore évacué suite à la tempête du mois de juin 2022.

Fin de la séance : 20h30